



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour l'administration**

Le secrétaire général

Paris, le 01/09/2023

N°0001D23014092/ARM/SGA

Monsieur le président,

Vous m'avez saisi par courrier du 2 mars 2023 d'une demande concernant l'usage, par le ministère des armées, d'un corridor aérien situé à proximité de l'Ecole de l'aviation légère de l'armée de terre (Dax), notamment dans le cadre d'exercices.

Depuis 2019, aucun élément n'est intervenu pour remettre en cause l'intérêt opérationnel de ce couloir aérien pour le ministère des armées. Ce sont d'ailleurs les besoins opérationnels de l'Ecole de l'ALAT qui ont justifié l'avis défavorable émis par le ministre des armées, rendu sur le fondement des dispositions de l'article R. 244-1 du code de l'aviation civile, à l'encontre de la demande d'autorisation formée par la société Parc éolien du Perchigat tendant à l'installation de dix aérogénérateurs. Ces contraintes ont été reconnues par la cour administrative d'appel de Bordeaux qui, par son arrêt du 14 juin 2022 auquel vous faites référence, a jugé que les dispositions précitées n'avaient pas été méconnues par le ministère des armées lorsqu'il a émis un avis défavorable à l'encontre de ce projet.

Eu égard aux éléments que vous portez à ma connaissance, et afin de préserver l'usage des couloirs aériens par l'Ecole de l'ALAT, je vous précise que le ministère des armées étudie la possibilité d'intervenir à l'instance n° 2300287 devant la cour administrative d'appel de Bordeaux, lorsque vous m'aurez tenu informé de la production de votre mémoire en défense, et ceci afin d'inviter la cour à rejeter la requête introduite par la communauté de communes du pays tarusate à l'encontre du jugement rendu par le tribunal administratif de Pau le 30 novembre 2022 censurant les dispositions de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en tant qu'il destine plusieurs parcelles situées à Rion-des-Landes à l'installation d'éoliennes dans le secteur d'entraînement à très basse altitude des hélicoptères de l'aviation légère de l'armée de terre.

Christophe MAURIET

Monsieur Georges CINGAL
Président de la Fédération SEPANSO Landes
1581 route de Cazordite
40300 CAGNOTTE

60 boulevard du Général Martial Valin
CS 21623 - 75509 PARIS Cedex 15